

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE DOSQUET**

Séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue le mardi, 1^{er} octobre 2019, au local de la salle multifonctionnelle à 20h00, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Les conseillères et les conseillers :

Présents : Sylvain Dubé
Mathieu Bibeau
Brigitte Poulin
Michel Moreau
Claude Lachance
Carole Desharnais

Assistance : 7

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur Yvan Charest, maire et président d'assemblée.

Madame Jolyane Houle, directrice générale est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie de projet du procès-verbal ont été remis 72 heures avant la journée de cette séance.

La séance est ouverte à 20h00.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 1ER OCTOBE 2019.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019.
3. Dépôt du rapport financier et adoption des comptes à payer, dépôt du journal des déboursés et du journal des salaires du mois d'août 2019.
4. Demande de prêt de fosses septiques.
5. TECQ 2019-2023.
6. Branchement rue Mgr. Chouinard.
7. Facturation démolition 16 rue Mgr. Chouinard.
8. Lancement du pumptrack.
9. Résolution nettoyage de cours d'eau.
10. Entretien du réseau routier.
11. Traverse du Club Lystania.
12. Traitement des eaux usées.
13. Divers :
 - 1) Entreprendre ICI Lotbinière.
 - 2) Service incendie.
 - 3) Dosquet tout horizon.
 - 4) Maison des Jeunes.
 - 5) Accueil des nouveaux arrivants.
 - 6) Lancement du pumptrack.

- 7) Bibliothèque.
- 8) Formation.
- 9) Piste cyclable.
- 10) Comité du partage.
- 11) Violence conjugale.
- 12) Rue Bibeau.
13. Période de questions.
14. Fin de la séance.

19-10-8797

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Sylvain Dubé, APPUYÉ par Monsieur Michel Moreau ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance ordinaire, tel que modifié et, en conséquence il demeure ouvert, à toute modification.

Adoptée

19-10-8798

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2019.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Madame Brigitte Poulin, APPUYÉE par Monsieur Sylvain Dubé, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019.

Adoptée

19-10-8799

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER, ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DÉPÔT DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET DU JOURNAL DES SALAIRES DU MOIS D'AOÛT 2019.

Les journaux des déboursés numéro au montant 799 de 8 343.83\$, numéro 800 au montant de 108 793.62\$, le numéro 801 au montant de 11 925.84\$, le numéro 802 au montant de 100.00\$, le numéro 803 au montant de 75 433.53\$, le numéro 804 au montant de 2 444.02\$ et le journal des salaires au montant de 21 344.71\$ pour le mois d'AOÛT 2019 ont été déposés au conseil. Chaque membre en a reçu copie ainsi qu'une copie de la liste des comptes à payer.

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Desharnais, APPUYÉE par Monsieur Michel Moreau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE les comptes à payer au montant de 74 287,21\$ soient adoptés et payés tels que déposés, et d'autoriser la trésorière à payer les engagements de crédit à même les fonds de la Ville de Dosquet et QUE le rapport financier du 31 AOÛT 2019 soit et est déposé.

Adoptée

19-10-8800

DEMANDE DE PRÊT DE FOSSES SEPTIQUES.

ATTENDU QU'une demande d'accès au Programme de réhabilitation à l'environnement de la Municipalité est conforme à sa réglementation;

ATTENDU QU'un montant de 400 000 \$ a été attribué à ce programme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, APPUYÉ par Madame Brigitte Poulin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'entériner les versements effectués par la directrice générale, des montants admissibles au Programme de réhabilitation de l'environnement tel qu'ils ont été demandés, soit :

Dossier 2019-09	747.34\$
Dossier 2019-12	1 034.78\$
Dossier 2019-13	1 034.78 \$
Dossier 2019-14	1 029.03\$
Dossier 2019-05	18 167.18\$
Dossier 2019-08	6 437.58\$
Total de la séance	28 450.69\$
Total à jour	63 928.93\$

Adoptée

19-10-8801

PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2019-2023.

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST RÉSOLU par Monsieur Sylvain Dubé, APPUYÉ par Madame Carole Desharnais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adoptée

19-10-8802

DEMANDE D'INTERVENTION POUR L'ENTRETIEN DE COURS D'EAU.

CONSIDÉRANT QUE le cours d'eau verbalisé se trouvant sur le lot 4 108 642 a une accumulation de sédiments, ce qui cause de l'obstruction dans le lit du cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'entretien doivent être effectués dans le dit cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit choisir quelle option sera retenue pour la répartition des coûts (tarification) si les travaux sont ordonnés par la MRC, soit à même le fonds général de la municipalité ou selon la superficie contributive (superficie de drainage);

EN CONSÉQUENCE; IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, **APPUYÉE** par Monsieur Michel Moreau, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** la Municipalité de Dosquet demande à la MRC de Lotbinière de prendre les dispositions nécessaires à la réalisation de travaux d'aménagement et d'entretien du cours d'eau présent sur le lot 4 108 642 en conformité avec les dispositions de la Politique de gestion des cours d'eau de la MRC de Lotbinière, du règlement no.190-2006 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de Lotbinière, de la loi sur les compétences municipales (I.R.Q. chapitre C-47.1) et des autres lois et règlements applicables en l'espèce et **QUE** la Municipalité de Dosquet répartisse les coûts des travaux selon la superficie contributive(superficie de drainage).

Adoptée

19-10-8803

CLUB LYSTANIA : CONFORMITÉ DES PASSAGES.

ATTENDU QUE le Club Lystania a déposé le trajet des traverses de motoneiges prévues sur notre territoire;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Sylvain Dubé, APPUYÉ par Madame Brigitte Poulin, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité de Dosquet atteste la conformité des traverses de motoneige déposées par le Club Lystania.

Adoptée

19-10-8804

TRAITEMENT DES EAUX USÉES.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, APPUYÉ par Monsieur Claude Lachance, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, DE procéder à la réparation de la pompe doseuse pour le système de déphosphatation, au montant de 518.26\$ plus taxes auprès de Chem Action, payable à même le surplus accumulé égouts.

Adoptée

MOTION DE REMERCIEMENT.

Motion est donné par Monsieur Mathieu Bibeau à Monsieur Alexandre Jacques qui a agi à titre d'officier au sein du service incendie dans les dernières années.

19-10-8805

FORMATION OFFICIER.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Monsieur Claude Lachance, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, DE procéder à la formation de Monsieur Guillaume Turcotte à titre d'officier d'opérations en sécurité incendie au coût de 1992,00\$ lequel montant sera en partie assujetti à un remboursement de la part du Ministère de la sécurité publique.

Adoptée

19-10-8806

FORMATION SIMULATEUR D'EMBRASEMENT.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Monsieur Sylvain Dubé, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'inscrire 4 candidats à la formation simulateur d'embrasement dont le coût est de 350,00\$ par candidat, lequel montant est éligible à un remboursement partiel par le Ministère de la sécurité publique.

Adoptée

19-10-8807

MATÉRIEL PROMOTIONNEL EN SÉCURITÉ INCENDIE.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Monsieur Sylvain Dubé, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, DE procéder à l'achat d'objets promotionnels pour les enfants au montant de 250.00\$ payable à même le budget courant.

Adoptée

19-10-8808

FORMATION DIRECTRICE GÉNÉRALE.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Madame Carole Desharnais, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'autoriser la directrice générale à suivre une formation avec l'ADMQ au coût de 316,00\$ avant taxes.

Adoptée

19-10-8809

VIOLENCE CONJUGUALE.

ATTENDU QUE la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Sylvain Dubé, APPUYÉ par Madame Carole Desharnais, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, DE proclamer la municipalité alliée contre la violence conjugale.

Adoptée

19-10-8810

RUE BIBEAU.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, APPUYÉ par Madame Brigitte Poulin, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'autoriser la directrice générale à procéder à une demande de prix pour l'asphaltage de la rue Bibeau et de donner un contrat de gré à gré pour un montant maximal de 25 000,00\$ avant taxes, les dits travaux seront payables à même la taxe d'accise.

Adoptée

DIVERS :

- 1) Entreprendre ICI Lotbinière :
- 2) Service incendie : Rés. 19-10-8805, 19-10-8806, 19-10-8807
- 3) Dosquet tout Horizon :
- 4) Maison des Jeunes :
- 5) Accueil des nouveaux arrivants :
- 6) Lancement du pumptrack :
- 7) Bibliothèque :
- 8) Formation : Rés. 19-10-8808
- 9) Piste cyclable :
- 10) Comité du partage :
- 11) Violence conjugale : Rés. 19-10-8809
- 12) Rue Bibeau : Rés. 19-10-8810

PÉRIODE DE QUESTIONS :

19-10-8811

FERMETURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Monsieur Claude Lachance ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la séance soit levée à 20h48.

Adoptée

ATTESTATION

La directrice générale certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées et approuvées par le Conseil de la susdite municipalité.

Directrice générale

Maire

Directrice générale